

PROFS EN NÉGO

RAPPORT DE TABLE – NÉGOCIATION SECTORIELLE 2023

Volume 1, numéro 4, séance du 7 février 2023

Deux visions de la pérennité de nos cégeps

Le 7 février dernier, le comité de négociation de l'Alliance des syndicats des professeures et des professeurs de cégep (ASPPC) a rencontré le Comité patronal de négociation des collèges (CPNC) pour une deuxième séance de table suivant leurs premiers dépôts respectifs. Cette rencontre a permis au comité de négociation de l'ASPPC de mettre au jeu les problématiques enseignantes en matière de pérennité du modèle collégial, de gestion nationale et locale des programmes d'études, de conciliation famille, travail et vie personnelle (CFTV) ainsi que d'environnement. Ce fut également l'occasion d'en apprendre davantage sur les orientations souhaitées par la partie patronale quant à la pérennité du réseau, à la sécurité d'emploi et à la question du double emploi.

La pérennité du réseau et du modèle collégial

Le CPNC s'est lancé d'entrée de jeu dans une présentation de ce qui constitue, selon lui, les principales menaces à la pérennité du réseau collégial. De son point de vue, il s'agit d'un enjeu devant être saisi dans la perspective du premier thème de son dépôt, soit « Actualiser l'offre de service et de formation ».

En ce sens, la partie patronale soutient que la pérennité du réseau collégial dépend de sa capacité d'adaptation et d'actualisation de l'offre de services et de formations. Ainsi, certaines adaptations devraient être envisagées à notre convention collective afin de permettre une pluralité d'options pour répondre adéquatement aux besoins multiples et variés de la population. Il faudrait donc être à l'écoute de ces nouveaux besoins et grossir ainsi les rangs d'un effectif étudiant toujours plus diversifié, qu'il s'agisse de jeunes ou d'adultes. Ces adaptations devraient en outre permettre de répondre aux besoins de toutes les régions, mais aussi des milieux de travail. On

voit ici non seulement les formations et certifications courtes, modulables et flexibles, mais aussi de nouvelles possibilités offertes par les avancées technologiques, lesquelles permettent désormais de faire fi du lieu de résidence des profs ou des étudiant.es.

D'ailleurs, au nombre des orientations qui transcendaient ce plaidoyer patronal, notons que la capacité adaptative aux besoins des régions fut également présentée comme un gage de la pérennité du réseau collégial. À titre d'exemple, le CPNC a mentionné d'importants problèmes de recrutement enseignant dans certains programmes techniques en région et a avancé la possibilité d'enseigner à distance afin de permettre aux programmes, voire aux cégeps, de survivre.

La présentation patronale a également fait état d'opportunités dans le contexte actuel de pénurie de main-d'œuvre, liant ainsi sa vision de l'offre de formation au *Plan d'action pour la main-d'œuvre* du gouvernement du Québec. Selon nos vis-à-vis, ce plan offre un bel aperçu des orientations qui les guideront au cours de la négociation. Il semblerait que le gouvernement se soit tourné vers le réseau collégial pour répondre à cet enjeu de disponibilité de main-d'œuvre et qu'à défaut d'y donner suite, d'autres ordres d'enseignement, voire le réseau privé, s'en chargeront.

Quelques précisions demandées par la partie syndicale ont par la suite permis de comprendre que les transformations attendues visent à la fois l'enseignement régulier et la formation continue. Terminons en mentionnant que des exemples des préoccupations rapportées par des directions de cégep nous seront ultérieurement présentés.

Ce fut ensuite à la partie syndicale d'exposer ce qui, selon sa perspective, entrave la pérennité du modèle collégial, saisissant l'occasion de bien situer sa vision et d'expliquer les problèmes majeurs en lien avec ce thème.

La table ayant ainsi été mise, le comité de négociation de l'ASPPC a poursuivi sa présentation en abordant la gestion nationale des programmes et les problématiques y étant associées. Ainsi, l'importance que revêtent les processus nationaux de révision de programmes d'études et la gestion de la carte des programmes dans une perspective de maintien d'un réseau fort, cohérent et sachant prendre appui sur l'expertise enseignante a été mise en exergue. La dernière partie de la démonstration a concerné plus spécifiquement le cycle de vie des programmes d'études au sein même des cégeps et a permis à la partie syndicale d'illustrer les multiples activités qui y sont associées et la pression qu'elles qu'exercent sur les profs.

La sécurité d'emploi : une certaine remise en question en dépit d'indications contraires

En après-midi, le CPNC a présenté ses objectifs en matière de sécurité d'emploi. Bien qu'on nous ait assuré ne pas vouloir remettre en cause cette dernière ou l'accès à la permanence, force est de constater que les objectifs qui ont été présentés laissent entrevoir de possibles charges sur ce front. Dans un premier temps, il a été question des modalités d'ouverture de poste. Il a été mentionné que le but recherché est une meilleure adéquation entre celles-ci et les besoins des collèges, d'une part, et ceux du réseau dans son ensemble, d'autre part. Nos vis-à-vis ont ensuite affirmé vouloir faire une utilisation optimale des MED en priorisant le fait de leur confier des tâches d'enseignement proprement dit. Selon la vision patronale, les besoins en enseignement sont tels dans le réseau qu'il serait pertinent de réfléchir aux notions de zones et de secteurs, ces balises ne correspondant plus, de leur avis, aux perspectives qu'offre aujourd'hui l'enseignement à distance. Toujours au chapitre de la sécurité d'emploi, la partie patronale a annoncé qu'elle se questionnait sur la pertinence de conserver à la convention FEC la clause 5-4.22 sur la sécurité de revenu, évoquant essentiellement pour l'heure un souci de saine gestion des finances publiques.

Enfin, le CPNC a remis en question le maintien des clauses de double emploi dans nos conventions collectives, fondant sans surprise cette position sur l'actuelle pénurie de main-d'œuvre.

Le comité patronal interpellé sur ses actions futures en matière de CFTV et d'environnement

La rencontre s'est terminée par deux présentations syndicales sur des préoccupations d'envergure : la CFTV et la question environnementale. Ces exposés ont été l'occasion de souligner au CPNC qu'à titre d'établissements d'enseignement supérieur, les cégeps devaient constituer des modèles et être à l'avant-garde quant aux solutions à mettre en œuvre en ces domaines. Les consultations menées par le comité de négociation de l'ASPPC auront permis, encore une fois, d'offrir des pistes de solution crédibles, inspirées notamment de certaines initiatives locales ou encore tirées d'autres conventions collectives.

Étaient présent.es :

Pour la partie syndicale (FEC-FNEEQ) :

- Nadine Bédard-St-Pierre – co-porte-parole
- Frédéric Clermont – FNEEQ-CSN
- Josée Déziel – FNEEQ-CSN
- Paul-Émile Houle – FEC-CSQ
- Julien Lacombe – FEC-CSQ
- Philip Lagogiannis – FNEEQ-CSN
- Julien Lapan – FNEEQ-CSN
- Anna-Belle Marcotte – co-porte-parole
- Héloïse Moysan-Lapointe – FNEEQ-CSN
- Nathalie Munger – FNEEQ-CSN

Pour la partie patronale (CPNC) :

- Renée Boisclair – MES
- Diane Brien – Fédération des cégeps
- Élise Gagnon – porte-parole
- Mireille Godard-Dubois – BNG
- Karine Ouellette – Fédération des cégeps
- Nancy Perron – MES

Problématiques abordées lors de la rencontre :

Par la partie syndicale Par la partie patronale

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none">• Pérennité du modèle collégial• Gestion nationale des programmes• Gestion locale des programmes• Conciliation famille, travail et vie personnelle• Environnement | <ul style="list-style-type: none">• Pérennité du réseau collégial• Sécurité d'emploi• Double emploi |
|---|---|

Prochaine rencontre de négociation :

- Le 22 février 2023 (journée complète)